



Règlement relatif à la participation de l'ASNS à la compétition COMPANY CUP PARIS 2022

Table des matières

Table des matières.....	1
Objet	1
Participants	2
Modalités d'inscription	2
Frais d'inscription	3
Frais de déplacement et d'hébergement	3
Les prestations.....	3
Engagements des participants	4
Annexes	4

Objet

L'Association Sportive New SFR (ASNS) a décidé de participer à la compétition COMPANY CUP PARIS 2022 organisée par la société LIVE EVENT le 18 juin 2022 à Paris, au stade Suzanne LENGLEN.

Elle engagera donc en son nom des participants à cette compétition, dans le respect des règles édictées dans le présent document.



Participants

Pourront s'inscrire auprès de l'ASNS pour participer à cette compétition les :

1. Membres de l'ASNS à jour de leur cotisation pour la saison 2021-2022
2. Anciens membres de l'ASNS
3. Salariés et stagiaires des sociétés du Groupe Altice France
4. Conjointes et enfants* de salariés des sociétés du Groupe Altice France
5. Prestataires et intérimaires travaillant sur un site du Groupe Altice France

* Il faut être majeur pour pouvoir participer aux épreuves. Les accompagnants mineurs pourront participer aux activités proposées en marge de la compétition.

En cas de surnombre, priorité sera donnée aux personnes de cette liste de rang le plus petit (1 étant la catégorie la plus prioritaire, 5 étant la catégorie la moins prioritaire) puis si besoin aux personnes inscrites le plus tôt au sein de leur catégorie.

Modalités d'inscription

L'inscription se fait en ligne sur la page Internet www.asns.fr/company-cup au plus tard le 31 mars 2022.

L'inscription à la compétition est valable pour un seul sport pour toute la journée du 18 juin 2022, à l'exception de la course à pied et de la marche nordique qui pourront être combinées avec la marche nordique.

Les participants pourront inscrire jusqu'à 3 choix de sports par ordre de priorité décroissante.

En cas de surnombre sur le sport de priorité 1, et après application des priorités définies pour les catégories de participants, l'ASNS pourra proposer l'inscription du participant sur un choix de sport de priorité moindre.

En cas de surnombre sur tous les choix de sport, l'ASNS pourra être contrainte de refuser des inscriptions. Dans cette situation, l'ASNS s'engage à rembourser les frais d'inscription qui auraient été perçus.

L'inscription doit être validée par le participant avec le règlement des frais d'inscription et avec le téléversement d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la compétition ou d'une licence en cours de validité le jour de la compétition.

L'inscription des participants auprès de l'organisateur de la compétition sera faite par les seuls membres du bureau de l'ASNS.

Les inscriptions sont confirmées par les membres du bureau de l'ASNS une fois la vérification faite :

- du bon respect des critères d'éligibilité ;
- du paiement des frais d'inscription ;
- du téléversement du certificat médical ou de la licence ;
- du nombre suffisant de places pour les sports demandés.

Cette confirmation d'inscription sera donnée au plus tard un mois avant la compétition.



Frais d'inscription

L'adhésion ASNS pour la saison 2021-2022 n'est pas exigée pour pouvoir participer à cette compétition.

Les frais d'inscription sont fixés à 10,00 € pour toutes les catégories de participants, ces frais d'inscription sont à régler à l'ASNS.

Le paiement des frais d'inscription se fait préférentiellement en ligne à partir de l'espace membre du site de Internet de l'ASNS : <https://www.asns.fr/membres>.

Le règlement par chèque à l'ordre de « ASNS » est également possible.

En cas d'annulation de la compétition, l'ASNS remboursera les frais d'inscription perçus.

Frais de déplacement et d'hébergement

L'ASNS rembourse 100% des frais de déplacement et d'hébergement engagés par les participants rattachés à des sites situés en dehors de l'Île-de-France, hors frais de restauration pris sur le site de la compétition.

Le remboursement se fait sur la base des frais réels de transport et d'hébergement, sur présentation de factures, dans la limite de 250€ par participant pour au plus 2 nuitées.

Ce remboursement ne concerne que les participants de la catégorie « Membres de l'ASNS », c'est à dire les participants à jour de leur cotisation ASNS 2021-2022.

Ce remboursement ne concerne pas les éventuels accompagnants.

Le règlement des seuls frais d'inscription à cette compétition ne permet pas de bénéficier de cette prise en charge.

Il est demandé aux participants de chercher des solutions de transport et d'hébergement économiques (co-voiturage, OUIGO, Airbnb...) et, compte tenu du contexte incertain lié à la pandémie, qui puissent dans la mesure du possible donner lieu à remboursement en cas d'annulation de la compétition.

Les prestations

L'inscription à la compétition inclut :

- l'inscription à la compétition COMPANY CUP PARIS 2022 du 18/06/2022 à savoir :
 - la compétition sportive pour une activité sur la journée ;
 - les animations proposées en marge de la compétition ;
 - l'entrée à la soirée « Games Party » (hors buffet).
- un maillot de sport réalisé pour l'événement

L'inscription à la compétition n'inclut pas les frais de restauration proposés par l'organisateur sur le lieu de la compétition et à la soirée « Games Party ».

Les frais de restauration sur place ne sont pas non plus inclus dans le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.



Engagements des participants

En s'inscrivant à cette compétition, les participants s'engagent :

- à régler les frais d'inscription ;
- à fournir avant la compétition un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport choisi en compétition de moins d'un an ou une licence en cours de validité ;
- à participer à la compétition ;
- à respecter le règlement de la compétition et les décisions des arbitres ;
- à se comporter correctement sur toute la durée de la compétition, tant sur les terrains de sport qu'en dehors.

En cas de manquement à un ou plusieurs de ces engagements, l'ASNS se réserve le droit de ne pas engager ou d'exclure les participants concernés et ne remboursera pas les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement qui auraient été réglés.

Annexes

1. [Brochure de présentation de la COMPANY CUP](#)
2. [Conditions Générales de Vente des COMPANY CUP](#)
3. [Conditions de droit à l'image de la société LIVE EVENT](#)
4. [Certificat médical de la COMPANY CUP](#)